

Initiatives ministérielles

courrier. C'est là le problème, un problème que tout à l'heure, le député de Timmins—Chapleau va sûrement qualifier de grave.

Nous avons fait du tort aux personnes handicapées. Nous avons fait du tort aux personnes âgées. À cause de nous, les gens doivent maintenant se donner toutes sortes de peine pour obtenir leur propre courrier. C'est ridicule. Les Canadiens n'arrivent pas à comprendre pourquoi nous agissons ainsi.

On nous a dit que longtemps avant de passer aux actes, la Société canadienne des postes avait effectué auprès de ces localités des sondages qui ont révélé que 97 p. 100 des habitants étaient en faveur de ce changement. Très intéressant. Vous n'avez qu'à vous rendre dans ces mêmes localités, comme je l'ai fait et comme d'autres députés de la Chambre l'ont fait. Vous verrez que la moitié de la population se rend à la réunion pour exiger que le bureau de poste reste ouvert.

Je ne peux accepter la façon dont le gouvernement a tenté de réduire les chances de l'opposition dans ce débat. Je propose donc:

Que le débat soit ajourné maintenant.

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement le député de Churchill. En ce moment, la Chambre débat d'une autre motion à son nom et il ne peut pas proposer quelque chose pendant le débat sur sa propre motion. La motion n'est donc pas recevable.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'écoutais les observations du député de Churchill et, à mon avis, rien de ce qu'il a dit a un rapport avec le projet de loi à l'étude.

Il a parlé du service postal, des petites villes et de beaucoup d'autres choses qui ne sont pas visées par cette mesure législative. Disons en passant que les leaders à la Chambre devraient peut-être se réunir un jour pour savoir si l'on devrait faire appliquer les règles qui veulent que l'on ne parle que du sujet à l'étude. Peut-être que cela amènerait les gens qui nous regardent à la télévision à témoigner moins de mépris, provoqué par ce genre de jeu, à l'égard de cette institution.

• (1310)

Essentiellement, ce que fait ce projet de loi c'est ouvrir la possibilité de créer des régimes d'épargne-actions pour les employés des Postes. Le député de Timmins—Chapleau parlait de privatisation. En fait, s'il lisait le projet de loi, il verrait que cette accusation est totalement fautive. Il n'est pas question de privatisation.

M. Samson: Pas encore.

M. Andre: Pas encore dit-il. C'est exact. Il faudrait présenter un autre projet de loi pour privatiser. C'est un drôle de raisonnement: votez contre ce projet de loi, parce qu'il pourrait en amener un autre à l'avenir. Je sais que le Nouveau Parti démocratique a peur de l'avenir, mais on ne peut pas tout refuser dans le présent par crainte de l'avenir.

Je pense que cela risque de l'intéresser. J'ai reçu au début de la semaine une lettre de renseignements sur les Postes suédoises. Depuis le 1^{er} janvier 1993, les postes ne sont plus un monopole en Suède. D'autres entreprises ont le droit d'offrir leurs services pour livrer le courrier de première classe. Le 1^{er} janvier 1994, les Postes suédoises seront privatisées. Telle est la loi en Suède, pays porté aux nues par le Nouveau Parti démocratique comme l'exemple à suivre dans le monde entier. La Suède privatise donc ses services postaux.

Le député de Timmins—Chapleau rétorque là-bas qu'il ne faut pas adopter ce projet de loi car il se pourrait que plus tard un autre gouvernement décide de déposer un projet de loi privatisant les Postes et que par conséquent il faut voter contre ce projet de loi-ci. C'est logique, n'est-ce pas?

Cette mesure législative vise à accomplir quelque chose de très sensé; elle offre aux employés l'option d'acheter des actions. Est-ce une bonne idée que les employés soient propriétaires d'actions? La réalité est que les deux tiers des sociétés cotées à la Bourse de Toronto offrent ce genre d'option.

Selon une étude faite par un groupe du nom de GBB Buck Consultants, qui s'est intéressé aux entreprises qui offrent à leurs employés l'option de devenir actionnaires, 90 p. 100 des employeurs et 75 p. 100 des employés ont dit qu'un tel programme avait des effets positifs sur leurs entreprises et plus de 90 p. 100 des employés interrogés étaient fiers d'être actionnaires de leur entreprise.

Au cours des dernières années, Postes Canada dont le déficit annuel s'élevait à 300 ou 400 millions de dollars et qui offrait un service exécrationnel, était la risée des usagers et vidait les poches des contribuables; aujourd'hui, la société, qui enregistre un excédent, est devenue un modèle d'efficacité pour les autres Postes du monde. C'est un retournement remarquable.

Et ce que ce projet de loi tente de faire, c'est de continuer sur cette lancée car maintenant les employés de Postes Canada sont fiers de leur société. Ils estiment qu'elle fait du bon travail et ils veulent pouvoir y participer. Ce n'est pas obligatoire. On ne les force pas, on leur offre simplement la possibilité de participer.